

# ACTION URGENTE

## RISQUE IMMINENT D'EXÉCUTION EN IRAN

**Un Iranien, Jafar Kazemi, risque d'être exécuté d'un moment à l'autre pour avoir participé à des manifestations antigouvernementales et en raison de ses liens présumés avec l'Organisation iranienne des moudjahidin du peuple (OIMP), un groupe d'opposition interdit.**

**Jafar Kazemi**, 47 ans, a été arrêté le 18 ou 19 septembre 2009, à la suite d'importantes manifestations antigouvernementales qui ont eu lieu le 18 septembre, et il a été conduit à la prison d'Evin, à Téhéran. Il a été accusé d'avoir participé à ces événements, durant lesquels plusieurs centaines de milliers de manifestants ont défilé, mais aucun acte violent ne lui a été reproché. Il a été condamné à mort pour « inimitié à l'égard de Dieu », et il semblerait qu'il ait également été reconnu coupable de « propagande contre le régime ». Il a été jugé avec au moins un autre homme, Mohammad Ali Haj Aghaei, qui semble avoir fait l'objet d'accusations similaires, mais Amnesty International ignore si ce dernier a été condamné à mort. Jafar Kazemi aurait été interrogé par les forces de sécurité pendant plusieurs mois, et les autorités ont fait pression sur lui pour qu'il formule des « aveux » à la télévision, ce qu'il a refusé de faire. Le 26 avril 2010, il a appris que sa condamnation à mort avait été confirmée par une cour d'appel. Son avocate, qui ne peut avoir que des contacts limités avec son client, a demandé que les services du responsable du pouvoir judiciaire procèdent à un examen extraordinaire de son dossier. Néanmoins, l'exécution peut toujours avoir lieu d'un moment à l'autre tant que cette requête n'a pas été acceptée.

Jafar Kazemi a déjà été emprisonné en raison de son appartenance présumée à l'OIMP dans les années 1980 et 1990. L'un de ses fils fait partie de l'OIMP et vit au camp d'Ashraf, en Irak, où sont installés de nombreux membres de cette organisation. D'autres personnes ont été condamnées à mort dans le cadre des manifestations postélectorales : Amir Reza Arefi, Mohammad Amin Valian, Motahareh (Simin) Bahrami, son mari Mohsen Daneshpour Moghaddam, leur fils Ahmad Daneshpour, deux de leurs amis, Hadi Ghaemi et Rayhaneh Haj Ebrahim, une femme et Abdolreza Ghanbari.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue), en précisant « Jafar Kazemi, fils de Bahman » afin que les autorités puissent l'identifier plus facilement :**

- exhortez les autorités à ne pas exécuter Jafar Kazemi et demandez quelle est la situation de Mohammad Ali Haj Aghaei au regard de la loi et s'il risque une exécution ;
- engagez les autorités à commuer toutes les condamnations à mort en Iran, notamment celles prononcées dans le cadre des manifestations postélectorales ;
- rappelez-leur que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, dispose qu'une sentence de mort ne peut être prononcée que pour les « crimes les plus graves », que le Comité des droits de l'homme a définis comme devant être des « crimes intentionnels ayant des conséquences fatales ou d'autres conséquences extrêmement graves ».

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 JUIN 2010 À :

Responsable du pouvoir judiciaire :  
Ayatollah Sadegh Larijani  
Office of the Head of the Judiciary  
Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran, 1316814737  
République islamique d'Iran  
**Courriel : via son site Internet :**  
<http://www.dadiran.ir/tabid/75/Default.aspx>  
x (1<sup>er</sup> champ comportant une étoile : prénom ; 2<sup>e</sup> champ : nom de famille ; 3<sup>e</sup> champ : adresse électronique)  
**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le ministre,**

Guide suprême de la République islamique d'Iran :  
Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street – End of Shahid Keshvar Doust Street, Tehran, République islamique d'Iran  
**Courriel : [info\\_leader@leader.ir](mailto:info_leader@leader.ir)**  
ou **via son site Internet :**  
<http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=letter> (en anglais)  
**Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,**

**Copies à :**  
Secrétaire général du Haut conseil des droits humains :  
Mohammad Javad Larijani  
Howzeh Riassat-e Ghoveh Ghazaiyeh  
Pasteur St, Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri  
Tehran 1316814737  
République islamique d'Iran  
**Fax : +98 21 3390 4986**  
**Courriel : [bia.judi@yahoo.com](mailto:bia.judi@yahoo.com)** (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « *FAO Mohammad Javad Larijani* »)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## RISQUE IMMINENT D'EXÉCUTION EN IRAN

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis l'élection présidentielle controversée de juin 2009, plus de 5 000 personnes ont été appréhendées, dont plus de 1 000 pendant et après des manifestations massives organisées à l'occasion de la fête religieuse de l'Achoura, le 27 décembre. Parmi les personnes arrêtées figurent des responsables et des militants politiques, ainsi que des étudiants, des défenseurs des droits humains et des journalistes. Au début du mois de mars 2010 a eu lieu une immense vague d'arrestations de défenseurs des droits humains.

Nombre de personnes arrêtées depuis juin 2009 ont fait l'objet de procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires, qui ont débouché sur de longues peines de prison et, parfois, des peines de flagellation. Au moins 15 personnes ont été condamnées à mort pour « inimitié à l'égard de Dieu » dans le cadre des manifestations postélectorales. Deux prisonniers – Mohammad Reza Ali Zamani et Arash Rahmani-pour – ont été pendus en public en janvier 2010 après avoir été reconnus coupables, à l'issue de procès iniques, d'« inimitié à l'égard de Dieu » et d'appartenance au groupe interdit Anjoman-e Padeshahi-e Iran (API), qui prône le rétablissement de la monarchie en Iran. Quatre autres condamnés auraient vu leur peine de mort commuée.

AU 102/10, MDE 13/047/2010, 30 avril 2010

